



Le mot du Trésorier national

ATTESTATION FISCALE :

L'adhésion à un syndicat vous permet de déduire 66% du montant de la cotisation de votre impôt sur le revenu.

ATTENTION : la loi nous fait obligation de prendre comme référence l'année civile (alors que vous payez votre cotisation en année scolaire)

L'attestation 2009 couvre donc la période du 1^{er}/01/2009 au 31/12/2009 calculée au prorata de vos versements.

- Un nouvel adhérent inscrit à la date du 1^{er} septembre 2009 ne verra donc pris en compte que le prorata de sa cotisation calculé sur 4 mois (de sept à décembre).

Comment obtenir l'attestation fiscale du SNETAA e.i.L ?

- Vous devez la télécharger en vous rendant sur le site du SNETAA : www.snetaa.org (espace adhérents).
- Munissez-vous de votre login et mot de passe et cliquez sur GO
- Vous pourrez ainsi accéder à votre attestation fiscale de 2009 et des deux précédentes années.
- Si vous désirez éditer et imprimer votre attestation, cliquez sur l'icône « machine à écrire ».

En cas de difficultés dans cette démarche, n'hésitez pas à contacter votre correspondant académique ou à défaut envoyez un mail à snetaanat@aol.com en précisant « attestation fiscale » en objet.